FEUILLETON du CANADA

UN MYSTERE

LA CHAMBRE BLEUE

DEUXIÈME SÉRIE DE LA FEMME MYSTÉRIEUSE.

(Suite)

Là-dessus Claire fit à son interlocuteur une profonde révérence puis, tournant vivement sur ses talons, elle s'échappa avec la vivacité d'un oiseau qui prend son vol et elle alla embrasser Luciennette, avec qui elle voulut se promener également.

Ensuite ce fut le tour du père Delphine Pichard. Le meunier possédait une vigne sur le coteau surplombant la rivière, une vigne dont chaque visiteur était tenu d'admirer les superbes raisins. Mademoiselle de Chalandray n'avait garde de refuser cette satisfaction à son hôte, et elle poussa la bonté jusqu'à lui promettre de venir voir ses vendanges.

Pendant ce temps-là Robert était demeuré immobile et rêveur en contemplant les eaux transparentes de la rivière, qui tout à l'heure encore réfléchissaient l'image de Claire, et où maintenant il ne restait plus que le spectre solaire dont les rayons semblaient se jouer en filtrant à travers le feuillage d'un saule. Maurice s'approcha de lui au bout de quelques instants.

—Eh bien, dit il, que pensez-vous de ma sœur ?

—Je pense, mon cher Maurice répondit Robert, comme réveillé en sursaut, que bien heureux est celui qui va être son mari.

—Ah ! je comprends, vous voulez parler de Gaston, n'est-ce pas ? Eh bien, mon cher, je sais quelqu'un qui sera encore plus heureux que lui.

—Qui donc ?

—Sa femme, pardieu !

—Elle l'aime donc bien ! murmura Robert en forme d'aparté.

—Ah ça ! reprit Maurice, il se fait tard et ma sœur vient de me dire que vous consentiez enfin à être des nôtres. Voyez comme je suis ingrat ! Je ne songeais pas même à vous en remercier. Il faut nous mettre en route si nous voulons arriver au château avant la nuit, car il y a loin d'ici à la Roche-d'Eon, deux bonnes heures de chemin pour le moins. La voiture doit être arrivée. C'est un grand berlingot de campagne où l'on pourra placer nos malles.

—En effet, répondit Robert, je n'ai pas eu le courage de résister à l'invitation si aimable et si pressante de mademoiselle de Chalandray ; mais je serai bientôt prêt. En fait de malle, je dois vous prévenir que je ne saurais être des vôtres que pour bien peu de jours.

—C'est ce que nous verrons, monsieur, dit à haute voix Claire qui passait en ce moment et dont le sourire, si doux qu'il pût être, laissait parfois, en s'aiguisant, percer une pointe d'ironie.

XI

LE CHATEAU DE LA ROCHE-D'EON.

Le château de la Roche d'Eon, situé comme on sait déjà, dans cette partie de la Touraine qui confine à l'Anjou et au Poitou, servait de résidence pendant huit mois de l'année, pour le moins, à la marquise douairière de ce nom et à sa petite-fille, Claire de Chalandray.

C'était une demeure seigneuriale construite à la fin du regne de Louis XIII, dans le goût de de l'époque, et flanquée de deux pavillons octogones formant saillies. Ces deux appendices se trouvaient reliés au principal corps de logis par une galerie extérieure propre à servir en même temps de terrasse. Cette construction, remaniée à plusieurs reprises, en vue des usages et des convenances modernes, remplaçait, suivant toute apparence, quelque vieux château féodal d'un aspect beaucoup plus pittoresque, qui à l'inconvénient de tomber en ruines joignait celui d'être entièrement démodé et parfaitement inhabitable.

Cette dame était elle-même, à l'époque où se passe cette histoire (1847) la personnification vivante d'un régime aujourd'hui bien définitivement disparu. Si la destinée avait beaucoup fait pour elle en la faisant naître marquise en lui conservant chose rare après toutes nos révolutions, une part assez notable de l'opulence de ses pères, en revanche la nature s'était montrée presque marâtre à son égard.

De petit taille, légérement contrefaite, maigre, sèche ridée, et, souvent, valétudinaire, elle avait une de ces figures longues et osseuses qui semblent ne pouvoir exprimer jamais que la mauvais humeur. D'épais sourcils gris surmontaient deux yeux encore assez vifs, et de rares boucles de cheveux à l'avenant s'échappaient de dessous bonnet enrubanné suivant la mode de l'ancien régime.

Avec la haute canne en usage à la cour de Marie-Antoinette, qu'elle avait conservée probablement pour se soutenir quand il lui arrivait de quitter son fauteuil, on eût cru voir une de ces fées des contes de Perrault toujours prêtes à jeter un mauvais sort aux princes et aux princesses au berceau, quand on néglige de les inviter au repas du baptême. Aussi les paysans, qui ne l'aimaient guère parce qu'elle était fière et qu'elle montrait une grande sévérité envers eux, à l'occasion de tous les petits délits qu'ils se permettaient dans ses bois et sur ses près, l'avaient-ils surnommée la fée Carabosse.

Au fond, madame la marquise douairière de la Roche-d'Eon n'était peut-être pas plus méchante qu'une autre, mais la forme, chez elle, emportait trop souvent le fond ; et puis elle était vieille, infirme, deux conditions physiques qui, en accentuant nos défauts, ne les rendent pas plus excusables, bien au contraire. Elle avait d'ailleurs apparemment sucé avec le lait de sa nourrice tous les préjugés qui avaient cours à l'époque de sa naissance, et elle eût été bien lâchée de chercher à réagir contre eux.

Telle était la personne sous l'aile protectrice de laquelle Claire de Chalandray, orpheline comme son frère, de très-bonne heure, était venue se placer en sortant du couvent du Sacré-Cœur, à Paris, où elle avait été élevée.

Ainsi qu'on a pu l'entrevoir déjà, le contraste entre l'aïeule et la petite-fille était des plus marqué : autant la première était froide, sérieuse, méthodique dans toutes ses habitudes comme dans toutes ses allures, autant la seconde était vive, sémillante et pleine de fantaisies et d'aimables caprices

Etant donné deux caracteres si differents, on eût dit que la discorde et les discussions intestines devaient faire élection de domicile au château de la Roche-d'Eon, ou que, tout au moins il y avait là un tyran enjuponné et une victime plus ou moins patiente, plus ou moins résignée. Ce serait une erreur de le croire. Il y a des lois morales non moins sûres, d'une explication non moins constante que les lois physiques. L'une de ces lois veut que les extrêmes se touchent, et c'est ce qui était arrivé.

Au premier abord, on eût pu croire que la grand'mère et la petite-fille ne pourraient jamais exister ensemble. La marquise elle-même en avait eu l'appréhension ; mais bientôt la grâce et la gentillesse de Claire avaient triomphé de l'humeur maussade de son aïeule qui, tout en se montrant incessamment effarouchée par la pétulance et l'étourderie de sa petite-fille, avait fini par en prendre son parti.

De son côté, Claire, qui se sentait idolâtrée au fond par cette petite vieille si sèche, si froide, si parcheminée moralement et physiquement, Claire ne pouvait s'empêcher de s'en montrer reconnaissante et de témoigner sa gratitude par des expansions et des caresses enfantines auxquelles la marquise affectait d'opposer une enveloppe de glace, mais qui ne laissaient pas de la toucher vivement.

C'était presque avec terreur qu'elle envisageait le moment où la jeune fille devenue femme serait dans l'obligation de la quitter pour suivre son mari ; mais il avait été convenu bien expressément qu'on viendrait passer tous les ans une bonne partie de l'été au château de la Roche-d'Eon, et, l'hiver, la marquise elle-même promettait sa visite.

Maurice, qui, comme on l'a vu avait beaucoup du caractère de sa sœur, venait immédiatement après elle dans les affections de sa grand'mère ; aussi trouvait-il toujours moyen de lui faire des emprunts volontaires ou forcés, à valoir sur sa succession. Pourtant il y avait entre le frère et la sœur cette distinction bien tranchée que la marquise en était venue à tutoyer sa petite-fille, tandis qu'elle disait obstinément vous à son petit-fils.

Ces prémisses posées, il ne nous reste plus qu'à introduire Maurice et sa sœur en présence de la marquise, douairière de la Roche-d'Eon, lorsqu'au retour de leur excursion au moulin ils arrivèrent au château, amenant avec eux le lieutenant Robert.

— Nous voici, bonne maman, s'exclama Claire, en s'élançant dans le salon où se tenait la marquise, occupée à un ouvrage de tapisserie à la lueur d'une grande lampe allumée sur un guéridon, car il était nuit close, et en embrassant avec effusion la vieille douairière. Nous venons de faire campagne, Maurice et moi, jusque sur les confins du Poitou ; et nous vous ramenons un prisonnier.

—Oui, bonne maman, reprit Maurice, et un prisonnier qui s'est diablement défendu. Malheureusement pour lui il avait affaire à forte partie et il fallu se rendre. C'est un camarade, le lieutenant Robert, dont je vous ai parlé plus d'une fois.

Robert s'inclina profondément devant la marquise.

— En effet, monsieur, dit cette dernière sans se départir de son flegme habituel et avec cette voix pleine de vibrations étranges qu'enfantent généralement les déviations de l'épine dorsale, mon petit fils m'avait annoncé votre visite. Soyez le bienvenu au château de la Roche-d'Eon. Je suppose que vous n'avez pas soupé, non plus que ces enfants, qui m'avaient prévenue qu'ils ne pourraient rentrer pour l'heure du dîner. Je vais donner des ordres.

—Oh ! je m'en charge, fit Claire qui disparut aussitôt avec la légèreté d'une biche.

—Savez-vous, chère bonne maman, reprit Maurice, où nous avons trouvé mon camarade et ami Robert ? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille.

—Oh ! vous pouvez parler si vous semble, repartit aigrement la douairière, je n'ai jamais eu la moindre goût pour deviner les énigmes et les charades.

—Eh bien, c'est au moulin du père Delphin, vous savez le père Delphin Pichard, dont vous avez eu la fille à votre service, cette Lucienne qui a été la nourrice de ma sœur. La pauvre femme a été frappée d'une attaque de paralysie, comme vous savez.

—C'est là une punition du ciel s'écria sèchement la douairière.

A ce moment Robert tressaillit et commença à ouvrir de grands yeux

—Ah ! bonne maman ! bonne maman ! reprit Maurice, vous êtes bien sévère. La pauvre Lucienne ne vous a-t-elle pas fidèlement servie au temps jadis ? N'a-t-elle pas été une bonne nourrice pour ma sœur ?

—D'accord ; mais cela n'excuse pas ses galanteries quand elle était au château, et votre mère s'est montrée, par la suite, beaucoup trop indulgente pour elle en la choisant pour nourrice de votre sœur.

—Ah bah ! bonne maman, une petite amourette ! la belle affaire ! — Après cela elle a eu la chance de trouver un mari. Comment le nommez-vous ? Ne sert-il pas dans votre régiment ?

—Il s'appelle Bouginier, bonne maman, et c'est un de nos braves sous-officiers.

(A Continuer)

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CZERY
A obtenu les plus hautes recompenses — 1890
dans toutes les pharmacies

Reglement No.--

Reglement pour prelever la somme de $45.000 pour les raisons mentionnees plus bas et pour autoriser l'emission des debentures ensuite.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever la somme de $45,000 pour les raisons suivantes :--

(1.)	Pour paver les portions des rues de la ville d'Ottawa, sur lesquelles la Compagnie des chars électriques doit poser sa voie pendant cette année courante, la somme de.....	$20,000 00
(2.	Pour reconstruire un pont sur la rivière Rideau à ou aux environs de l'endroit du pont appelé pont Cumming la somme de.....	$15,000 00
(3.	Pour l'élargissement des rues Sparks et Wellington aux environs de leur jonction	10,000 00
	Total	$45,000 00

Et pour les motifs ci-haut mentionnes, il sera nécessaire d'émettre des débentures de la Municipalité de la ville d'Ottawa pour la somme de $45,000,00 payables comme on le verra plus loin.

Et attendu qu'il serait nécessaire de prélever annuellement pendant la période de temps de 20 ans, par une taxe spéciale répartie sur tous les contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, pour payer la dite dette et les intérêts la somme de trois milles trois cents trente dollars.

Et attendu que le montant des taxes de toute propriété taxable de la Municipalité de la ville d'Ottawa d'après les derniers états et rapports de la ville est de $17,602,360

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville d'Ottawa déclare et ordonne ce qui suit :

1. Il sera reconnu légal par le Maire de de la dite ville d'Ottawa, pour les motifs précités, d'emprunter la dite somme de $45.000.00 et d'émettre des débentures de la dite Municipalité au montant de $1.000 en sommes de pas moins de $100 chaque payable en vingt ans à partir de la date à laquelle cette ordonnance sera en vigueur et de porter l'intérêt à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année payable par semestre le vingt-neuvième des mois de juin et de décembre chaque année pendant le cours dés dites débentures.

2. Les dites débentures, capital et intérêts seront payables à la banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

3. Il sera reconnu légal par le maire de la dite Municipalité et il est déjà autorisé et commandé de signer et d'émettre les dites débentures autorisées à être émises et de faire signer les coupons et ceux d'intérêt par le Trésorier de la dite ville d'Ottawa et le Greffier de la dite ville d'Ottawa déjà autorisé et commandé de mettre le sceau de la ville sur les débentures.

4. Il sera prélevé et collecté annuellement par une taxe spéciale sur toutes les propriétés taxables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, par dessus et au de-là de tous les autres taux et taxes, la somme de dix-huit cents piastres pour le paiement de l'intérêt durant la mise en circulation des dites débentures, et aussi la somme de quinze cents trente piastres pour le paiement de la dite dette, faisant en tout la somme de trois milles trois cents trente piastres qui seront prélevées annuellement comme il est mentionné plus haut, et une pareille taxe spéciale sera suffisante chaque année pour produire la dite somme de trois milles trois cents trente piastres et sera prélevé et collecté tous les ans durant la mise en circulation des dites débentures et chacune d'elles.

5. La dite somme de $45,000,00 une fois réalisée sera utilisée pour les travaux mentionnés plus haut.

6. Ce règlement sera mis en vigueur le vingt neuvième jour de juin A. D. 1891. Et attendu que ce règlement a besoin du consentement des contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, avant le passage définitif du dit règlement, et attendu qu'il est nécessaire de fixer une date et une place pour prendre le vote des contribuables sur le dit règlement proposé, et aussi un jour pour s'entendre finalement sur le dit règlement en Conseil :

Il est décidé par le dit Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa que les votes des contribuables de la ville d'Ottawa seront demandés sur le dit règlement par les officiers députés rapporteurs nommés plus bas le mercredi, dix septième jour de Juin A. D 1891, commençant à neuf heures dans la matinée et durant jusqu'à cinq heures de l'après-midi aux places mentionnées plus bas :

QUARTIER VICTORIA

No 1 Toute la partie du quartier Victoria, située au nord du centre de la rue Queen du pont Pooley aux limites de la ville. Place du Poll à la Press House.

2o Toute la partie du quartier Victoria au sud du centre de la rue Queen et de la rivière Ottawa, nord du chemin Richmond et ouest du Pont Pooley jusqu'aux limites ouest de la ville. Place du Poll 279 à l'est de la rue Bridge.

No 2 Toute la partie du Quartier Victoria situé au nord du centre de la rue Wellington du pont Dufferin sur l'est, au pont Pooley sur l'ouest. Place du Poll à l'Abbott House 374 rue Wellington.

No 4 Toute la partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Sparks ; sud du centre de la rue Wellington ; ouest du canal Rideau et est du centre de la rue Concession. Place du poll No 232 rue Wellington.

QUARTIER DALHOUSIE

No 5 Borné au nord par le chemin Richmond et la rue Wellington ; au sud par la rue Edward, l'avenue Primrose et la rue Maple ; à l'ouest par la rue Preston et à l'est par la rue Concession. Place du poll No 525, rue Albert.

No 6 Borné au nord par la rue Edward et l'avenue Primrose ; au sud par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Louise, de là vers l'ouest le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division, sur l'ouest par la rue Division, à l'est par la rue Concession. Place du poll No 7 station du feu ; rue Somerset nord.

No 7 Borné au nord par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Lisgar, puis vers le sud le long de la rue Lisgar jusqu'à son intersection avec la rue Louise, puis le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow et à l'est par la rue Concession. Place du Poll au No 385 rue Bed.

No 8 Borné au nord par le chemin Richmond jusqu'à son intersection avec la rue Preston, puis au sud le long de la rue Preston à son intersection avec la rue Maple, puis le long de la rue Maple à la rue Division; au sud par les blocks 126, 125, 124, 123 et la rue Pine ; à l'ouest par les limites de la ville et à l'est par la rue Division. Place du Poll à Rochester House, No 99, rue Cedar.

No 9. Borné au nord par les blocks 119, 120, 121, 122 et la rue Pine ; au sud par le canal Rideau et le lac Dow ; à l'ouest par les limites de la ville ; et à l'est par la rue Division et le lac Dow ; Place du poll à Payne's House, No 395 rue Rochester.

QUARTIER WELLINGTON

No 10. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Concession ; et à l'est par le centre de la rue Bay. Place du poll encoignure des rues Bay et Maria.

No 11. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne ; à l'ouest par le centre de la rue Bay; et à l'est par le centre de la rue Kent. Place du poll No. 2. Station de feu, rue Lyon.

No 12. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Cooper ; à l'ouest par le centre de la rue Kent ; et à l'est par le centre de la rue Bank. Place du poll No 233 rue Gloucester

No 13. Borné au nord par le centre de la rue Cooper ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de la rue Kent à son intersection avec la rue Anne à ensuite le long du centre de la rue la rue la rue Concession, puis le long de ville ; Concession aux limites sud de la Bank. et à l'est par le centre de la rue Anne, Place du Poll 524 rue Bank, ouest.

QUARTIER CENTRAL

No 14. Borné au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue O'Connor, et à l'ouest par le censre de la rue Bank. Place du poll à la boutique Mills, No. 188 rue Albert.

No 15 Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour, à l'est par le centre de la rue Metcalf ; à l'ouest par le centre de la rue O'Connor. Place du poll chez Robinson, 138 rue Sparks.

No 16 Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour ; à l'est par le centre de la rue Elgin ; à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe. Place du poll chez Claff, 54 rue Queen.

No 17 Borne au nord par le centre de la rue Sparks ; au sud par le centre de la rue Anne ; à l'est par le canal Rideau et à l'ouest par le centre de la rue Elgin. Place du Poll à la boutique Polen, No 113, rue Maria.

No 18 Borné au nord par le centre de la rue Gilmour jusqu'à son intersection avec la rue Elgin, puis au sud le long de la rue Elgin à la rue Anne, puis à l'est le long de la rue Anne au canal Rideau ; au sud et à l'est par le canal Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Bank. Place du Poll, la maison de Madame Betts, 123 rue Anne, Stewarton.

QUARTIER ST GEORGE

No 19 Toute la partie du quartier St George, située au sud du centre de la rue St Georges ; nord du sud ou ligne de derrière des lots faisant front sur le côté sud de la rue Rideau, ouest du centre de la rue Cumberland et est du canal Rideau Place du Poll 190 rue Rideau sud

No 20 Toute la partie du Quartier St George située au sud du nord de la ligne de dernière des lots faisant face au côté nord de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Théodore ; ouest du centre de la rue Cumberland ; et est du canal Rideau. Place du Poll No 3 Station du feu, rue Besserer.

No 21 Toute la partie du quartier St George située au sud de la ligne de derrière des lots faisant face au nord des lots de la rue Rideau ; nord du centre de la rue Besserer ; ouest de la rivière Rideau ; et est du centre de a rue Cumberand. Place du Poll maison de Joseph Pott, 223 rue Besserer.

No 22 Toute la partie du quartier St George située au sud du centre de la rue Besserer ; nord du centre de la rue Stewart, ouest de la Rivière Rideau, et est du centre de la rue Cumberland. Place du Poll, maison Montgomerry No 212, avenue Daly.

No 23 Toute la partie du quartier St George qui est bornée au nord par le centre de la rue Stewart ; au sud par les limites sud de la ville ; à l'ouest par le centre de a rue Cumberland jusqu'à son intersection avec la rue Théodore, puis à travers la rue Théodore à l'ouest du canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau. Place du Poll au No 233 rue Eriel.

QUARTIER BY

No 24 Borné au sud par le centre de la rue George ; au nord par le centre de la rue York ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie ; à l'est par le centre de a rue King. Place du Poll au By Ward Market Hall.

No 25 Borné au sud par le centre de la rue York ? au nord par le centre de la rue Clarence ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie, et à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll 184½, rue Clarence.

No 26 Borné au sud par le centre de la rue Clarence ; au nord par le centre de la rue Murray ; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie et à l'est par le centre de la rue King Place du Poll No 5 station du feu, rue Cumberland.

No 27 Borné au sud par le centre de la rue Murray ; au nord par le centre de la rue St Patrick ; à l'est par le centre de l'avenue Mackenzie, et à l'est par le centre de la rue King, Place du poll No 104 rue Murray.

No 28. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au nord du côté de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence ; puis vers l'est le long du centre de la rue Chapelle ; puis au nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice ; et à l'ouest par le centre de la rue King Place du Pol à la maison McCann, No 276 rue Clarence.

No 29. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau ; au nord par le centre de la rue St Patrice ; à l'est par la rivière Rideau ; et à l'ouest par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence, puis vers l'est le long du centre de la rue Clarence à la rue Chapelle, puis vers le nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice. Place du poll à Anglasea Square Market Hall.

QUARTIER OTTAWA

No 30. Borné au sud par le centre de la rue St Patrice ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Church ; à l'ouest par le centre de la rue Sussex et à l'est par le centre de la rue King. Place du poll à la maison Bérubé No. 221 rue Dalhousie.

No. 31 Borné au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue St André ; à l'ouest par le centre de la rue King ; à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Charles Robert, No 509 rue St Patrice.

No 32 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue St André ; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Water ; à l'ouest par le terrain du gouvernement, comprenant les lots de 1 à 6 inclusivement sur le côté ouest de la rue Essex ; et à l'est par le centre de la rue Cumberland. Place du poll chez Joseph Gariepy, 173, rue Dalhousie.

No 33 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face sur le côté nord de la rue St André jusqu'à son intersection avec la rue King ; puis vers le nord le long du centre de a rue King à la rue St André ; puis vers l'est le long du centre de la rue St André à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Cathcart ; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Mme Pinard, 265 rue Water.

No 34 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue Cathcart jusqu'à son intersection avec la rue Cumberland, puis vers le nord le long du centre de la rue Cumberland à son intersection avec la rue Cathcart, puis vers l'est le long de la rue Cathcart à la rivière Rideau ; au nord par le centre de la rue Boston ; à l'ouest par la rivière Ottawa ; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll à la salle Bingham

No 35. Toute la partie du quartier Ottawa située au nord du centre de la rue Boston. Place du poll à McFarlane's house, 160 rue McTaggart.

No 36. Toute la partie du quartier Rideau de la ville d'Ottawa située au sud de l'allée. Maple et de l'avenue Princesse ; nord de la rivière Rideau, ouest de l'avenue Beechwood et est de la terrasse Butternut. Place du pool à Albert Hall.

Suit la liste des personnes nommées officiers rapporteurs pour présider aux places de poll mentionnées plus haut :

Places de pool No 1—Thomas McCloy.
" 2—Geo. Carman
" 3—James Clarke.
" 4—G. A. Mann.
" 5—Charles Murphy.
" 6—James Peverkin.
" 7—George Fowler
" 8—W. Y. Rochester.
" 9—J. Blyth.
" 10—H. Simon.
" 11—Harry May.
" 12—D. H. McLean
" 13—James Hickey.
" 14—H. A. McIvor.
" 15—Alex Duff.
" 16—C. H. Cluff
" 17—James Thompson.d
" 18—R. T. Allan.
" 19—Jos Potts
" 20—A Parsons
" 21—T. J. Jones
" 22—H Davis
" 23—A M. Sutherland.
" 24—Geo W. Séguin
" 25—Alexis McDonald
" 26—P. M. Duffy.
" 27—Augustin Lemay
" 28—George Mainville
" 29—Thomas Morris.
" 30—P. R. Valiquette.
" 31—Z. Foisy.
" 32—N. Bérichon.
" 33—L. Alexis Lerrard
" 34—E. Châteauvert.
" 35—John MacFarlane.
" 36—Thos. Tubman.

Le vendredi, le 27ième jour de Mai, A. D. 1891 le Maire se tiendra à son office à l'Hôtel de ville, dans la ville d'Ottawa, à 10 hrs. du matin, pour nommer par écrit les personnes qui assisteront aux différents polls et à l'appel final des votes par le greffier des citoyens qui se seront prononcés pour ou contre le passage du règlement projeté.

Le greffier du conseil de la Municipalité de la ville d'Ottawa assistera à l'Hôtel de ville dans la dite ville d'Ottawa à l'heure du midi, le jeudi, dix huitième jour de juin A.D. 1891 pour faire connaitre le nombre de votes donnés pour ou contre le projeté règlement. Publié pour la première fois le dix-neuvième jour de mai A. D. 1891.

AVIS

Rappelez vous que ce document est la copie exact du règlement qui a été pris en consideration par le Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, et lequel sera finalement mis en vigueur par le dit Conseil dans le cas du consentement des voteurs, après un mois de la date de la première publication, du dix-neuvième jour le premier mai 1891.

Et que les votes des électeurs qualifiés de la dite Municipalité seront en conséquence pris, le mercredi 17 juin A.D. 1891, à partir de neuf heures du matin à cinq heures du soir du meme jour, et qu'au jour, à l'heure et aux places assignées pour recevoir les votes des électeurs, les polls seront ouverts.

W. P. LETT,
Greffier de la Ville.

Ottawa, ce jour dix-neuvième mai 1891.

Bryson, Graham & Cie.

Tous les jours nouvelles surprises

A partir de mardi matin, tous nos clients seront surpris du bas prix auquel nous vendons nos marchandises.

300 pièces de Dolfe's Meig et Co's Satinets (Sateens) français en quarante genres différents, couleur noire, et autres nuances ; avec de très beaux dessins, rares, fleurs etc.

2,000 paires de rideaux Nottingham en dentelle, avec bordures ; desseins des plus nouveaux, qualité supérieure de 60 cents à $5,00.

1,600 pièces de nouveaux calicots et Ginghams. Venez les voir et jugez de leur surprenante qualité. Demandez à voir aussi notre département spécial de nos larges Ginghams à 10 cents écossais.

100 pièces de cretonnes nouvelles avec des dessins artistiques, des plus recherchés Meilleure qualité que jamais. A cette vente spéciale, on pourra les avoir à 7c, 8c, 9c, 10c, 12½ 15c, 17c. et 20c.

50 douzaines de coupons blanc et de couleurs. On ne peut rien voir de mieux ailleurs à ces prix étonnants, 75c, $1,00, $1,25, $1,50, $1,75 et $2,00.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.
Quartiers Generaux pour Bargains en Epiceries. 35 RUE O'CONNOR.

John Murphy & Co.
IMPORTATEURS
66-68 Rue Sparks

La Meilleure Maison à Ottawa pour les Tissus Imprimés est celle de
John Murphy & Cie.
Notre assortiment est ce qu'il y a de plus complet. Nuls vieux patrons ne se trouvent dans notre établissement, chaque pièce est aussi belle comme une image et le tout est d'importation du printemps.
1 000 PATRONS
De toutes couleurs et de tous dessins imaginables tout à votre choix et satisfaisant tous les goûts.
ECHANTILLONS POUR MARCHÉ
Tissus anglais de satinet (sateen frappés) d'un très beau fini et guarantis, de couleurs vives, très large et de bonne valeur à 15c la verge.
Notre prix, 10c la verge
Notre prix, 10c la verge
Notre prix, 10c la verge
Autres échantillons pour marché SATINETS (SATEENS) FRAPPÉS
Toutes marchandises nouvelles et très belles, valant le double du prix demandé.
Notre prix 13c la verge
Notre prix 13c la verge
Notre prix 13c la verge
Nos indiennes satisferont les goûts les plus difficiles
Depuis 10c à 20c la verge
Nos satinets (sateens) donneront satisfaction aux goûts les plus délicats. Depuis 13c à 40c la verge.
Satinets (sateens) noirs très vifs : 15c la verge, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c la verge.
Pour toutes sortes de marchandises nouvelles et de bon goût.
Venez directement à notre grand entrepôt, savoir :—
John Murphy & Co.
66 & 67 Rue Sparks, Ottawa.

Nous agrandissons notre manufacture et afin d'alléger le déménagement nous vendons, pour argent comptant, à des prix spéciaux toutes nos
PORTES, FENETRES, JALOUSIES
BOISERIES
The E. B. EDDY Co.
HULL.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE